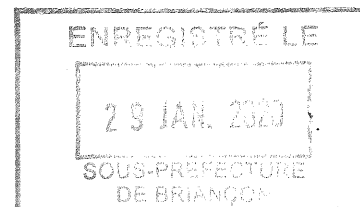




**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 JANVIER 2020**



N° DEL 2020.01.22/005

Thème : PATRIMOINE 2

**Objet : Tirages  
photographiques  
gardiens de cimes pour  
exposition hiver  
2020/2021 au centre  
d'art contemporain -  
Demandes de  
subventions.**

**Convocation :**

**Date :** 15/01/2020

**Affichage :** 15/01/2020

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 26

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 29

Le **mercredi 22 janvier 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Étaient représentés :**

RAVEL Fanny donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

**Absents excusés :**

RAVEL Fanny, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, VALDENAIRE Catherine, BREUIL Marc.

**Secrétaire de séance :** DJEFFAL Mohamed

## Rapporteur : AIGUIER Yvon

En 2019, la commune de Briançon et la conservation régionale des monuments historiques de la direction régionale des affaires culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur (CRMH-DRAC PACA) ont engagé un reportage photographique intitulé « Gardiens des Cimes » dans le Briançonnais afin de valoriser le patrimoine fortifié d'altitude jalonnant la frontière franco-italienne. Cette campagne photographique clôt un travail initié il y a 3 ans par la CRMH en région PACA pour mettre en lumière ce patrimoine singulier et souvent difficile d'accès, de la Vallée de la Roya-Bévéra au Briançonnais en passant par l'Ubaye.

Au terme de ce travail photographique effectué par Michel Eisenlohr, qui s'achèvera en janvier 2020, une centaine de clichés numériques, présentant les ouvrages fortifiés du Briançonnais des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles au fil des saisons, nous seront livrés. Les droits d'image étant cédés à la Ville pour tout type d'usage (à l'exception de l'usage commercial), ces photos pourront être exposées par la commune à toutes fins utiles pour valoriser ce patrimoine.

C'est donc dans l'objectif d'un accès grand public à ce travail photographique, documentaire et artistique mettant en lumière une part importante du patrimoine Briançonnais, que le Centre d'Art Contemporain et le service du Patrimoine de la ville de Briançon souhaitent s'associer pour exposer une partie de ce reportage.

Programmé pour l'exposition collective d'hiver 2020/2021 du Centre d'Art Contemporain, ce travail photographique sera présenté, après une sélection d'une vingtaine de clichés les plus évocateurs, et sera associé au travail de deux autres artistes pour s'articuler autour d'une thématique commune.

À ce titre, la commune de Briançon sollicite auprès de la CRMH une subvention de 2 000€ pour la réalisation des tirages grands formats de ces photographies et leur valorisation.

### BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Libellés	Montants en euros	Libellés	Montants en euros
Tirages haute qualité 20 photos format 100x150 2 photos format 120x180cm	4 000,00	CRMH-DRAC PACA	2 000,00
Contre-collage des photos sur support forex ou dibond Système d'accroche		Autofinancement	2 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 000 €</b>

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération soient inscrits au budget 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE 2 DEL 2020.01.22/005

PUBLIÉ LE **29 JAN. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM


Handwritten text area with seven horizontal lines for writing.

